

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 1^{er} février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	25/01//2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	20

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Emilie CHABRIER (pouvoir à Anne FALGUEYRETTES), Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Anne-Marie GARRIGUES, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Marlène URSULE.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Frédéric LATIEULE, Damien MENEL, Bruno TEYSSÉDRE, ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

La commission « associations » propose d'attribuer les subventions comme suit :

65748	AMIS DU PRIEURE DU SAUVAGE	200,00 €
	ASGCD GYM	200,00 €
	ASSOCIATION PROMOTION CYCLISME	90.00 €
	ABCD (BASKET)	1046,00 €
	CAMP'DANSE	1082,00 €
	CLUB 3ème AGE LES BUISSONNETS	200,00 €
	CLUB DE COUTURE	200,00 €
	CLUB DE CUISINE	236.00 €
	CLUB DE GYM BALSAC	200,00 €
	CLUB DE QUILLES BALSAC	542,00 €

	CLUB DU 3ème AGE LO SERADO	200,00 €
	COMITE DES FETES AMPIAC	200,00 €
	COMITE DES FETES DRUELLE	200,00 €
	COMITE DES FETES LE PAS	200,00 €
	COMITE DES FETES BALSAC	600,00 €
	CLUB DE ROLLER AVEYRON	666,00 €
	DRUELLE FOOTBALL CLUB	4 988,00 €
	DRUELLE PEINTURE	350,00 €
	ENTENTE CHASSE DRUELLE	272,00 €
	FNACA	200,00 €
	KARATE	186,00 €
	LA CAZELLE AUX RIRES	200,00 €
	LA DRUELLOISE	326,00 €
	SOCIETE DE CHASSE BALSAC	218,00 €
	TWIRLING	470,00 €
	VELO CLUB DRUELLE BALSAC	200,00 €
	TOTAL CPTE	13 472.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le 1^{er} février 2024

Le Maire, Patrick GAYRARD

Le secrétaire, Aurélie SOUFLI




Certifiée exécutoire par M. Le Maire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : **5 FEV. 2024**
et de la Publication le : **5 FEV. 2024**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 04-Attribution des subventions aux associations pour 2024

.....
Date de décision: 01/02/2024

Date de réception de l'accusé 05/02/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240201_04

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240201-20240201_04-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 04-DB Subv. assoc. 2024.pdf (99_DE-012-200064665-20240201-
20240201_04-DE-1-1_1.pdf)